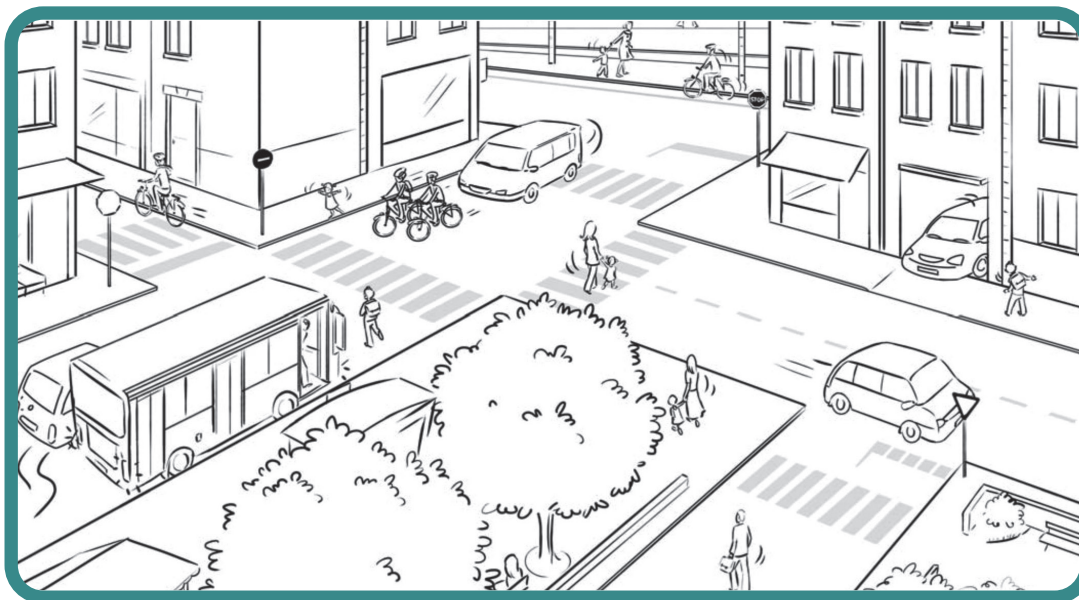


Priorité à la sécurité!

Colorie en vert les personnages qui sont en sécurité et en rouge les personnages qui sont en danger!



*Est-ce que tu as trouvé les bonnes réponses ?
La solution sera bientôt affichée devant ton école !*

Pour rappel : toute infraction aux règles du code de la route pourra faire l'objet de verbalisation et entraîner des amendes pouvant aller jusqu'à 135 euros.

Parents :

- À proximité d'une école, je ralentis et je reste attentif, détendu et patient.
- Je prends le temps de me garer en toute sécurité dans le respect des règles de stationnement.
- Je reste vigilant à ce qui se passe autour de moi.
- Je respecte et j'utilise les passages piétons.
- Je privilégie les modes de déplacement doux.



Enfants :

- Je marche toujours sur le trottoir et je n'y joue pas.
- Je traverse, sans courir, aux passages piétons.
- A vélo, j'emprunte les pistes cyclables dans le bon sens.
- En voiture, j'attache ma ceinture de sécurité et je sors toujours côté trottoir.
- À pied, à vélo ou en trottinette, je fais attention aux voitures et aux autres personnes.
- Je porte mon gilet jaune pour être vu.

Bien vivre ensemble,
c'est important.

Respectons ces quelques règles
pour la sécurité de nos enfants.



École Maternelle

- 1** Ajout d'une nouvelle place de stationnement
- 2** La zone de zébras est une zone de Dépose Minute
- 5** Zone piétonne sécurisée - interdiction permanente de stationner de ce côté de la chaussée
- 6** Sécurisation de l'arrivée de la piste cyclable vers l'école maternelle
- 8** Pas de place devant l'école maternelle ?
Les 2 parkings de l'école primaire Im Leh sont à 280m, soit 4 ou 5 mn à pied

Groupe Scolaire

- 3** Ne pas se garer sur les 2 pistes cyclables qui longent les 2 parkings Grand Rue
- 4** Modification des priorités du carrefour.
Respecter les panneaux stop
- 7** Ne pas se garer sur le trottoir devant l'école ni sur le passage piéton